

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 JANVIER 2024**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 14/12/2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société SONALP (05000 GAP) pour le lot n°2 : est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un accord-cadre à bon de commandes pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle, lot n°2 : pour la Direction de la Culture et du Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL) avec la Société SONALP (05000 GAP).

**Article 2 :**

Le montant total des prestations est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°2 : Location de matériels techniques et scéniques au profit de la Direction de la Culture (DC) et du Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL)

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	00,00 €	100 000,00 €
Total	00,00 €	100 000,00 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

**Article 3 :**

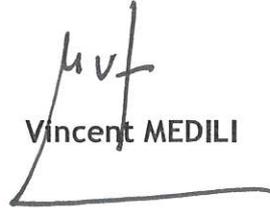
La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la date d'accusé de réception de la notification.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 JANVIER 2024

Le Maire-Adjoint

  
Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 10.01.2024  
Publié ou notifié le : 10.01.2024

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_01_5
Objet :	MAPA 2 - Accord-cadre à bon de commandes pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle, lot n°2 : pour la Direction de la Culture et du Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL) avec la Société SONALP (05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240110-D2024_01_5-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240110-D2024_01_5-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_13755.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240110-D2024_01_5-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 janvier 2024 à 15h55min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 janvier 2024 à 15h55min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 janvier 2024 à 15h57min36s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	10 janvier 2024 à 15h57min43s	Reçu par le MI le 2024-01-10

